

TITRE D'HABILITATION

L'employeur reconnaît à la personne à qui il remet ce titre d'habilitation la capacité à accomplir les tâches qui lui sont confiées en toute sécurité vis-à-vis du risque électrique.

cachet de l'entreprise

LE TITULAIRE

Nom Prénom Fonction

Affectation (service, chantier, etc.)

Personnel	Symbole d'habilitation électrique	CHAMP D'APPLICATION		
		Domaine de tension / Tensions concernées	Ouvrages ou installations concernés	Indications supplémentaires
Travaux d'ordre non électrique				
Exécutant	☐ B0 ☐ H0 ☐ H0V ☐ BF ☐ HF	☐ TBT ☐ BT ☐ HTA ☐ HTB		
Chargé de chantier	☐ B0 ☐ H0 ☐ H0V ☐ BF ☐ HF	☐ TBT ☐ BT ☐ HTA ☐ HTB		
Interventions BT				
Chargé d'intervention élémentaire	☐ BS	☐ TBT ☐ BT		
Chargé d'intervention générale	☐ BR	☐ TBT ☐ BT		
Opérations d'ordre électrique				
Exécutant	☐ B1 ☐ B1V ☐ H1 ☐ H1V	☐ TBT ☐ BT ☐ HTA ☐ HTB		
Chargé de travaux	☐ B2 ☐ B2V ☐ H2 ☐ H2V	☐ TBT ☐ BT ☐ HTA ☐ HTB		
Chargé de consignation	☐ BC ☐ HC	☐ TBT ☐ BT ☐ HTA ☐ HTB		
Chargé d'opérations spécifiques	☐ BE manœuvres ☐ BE essais ☐ BE mesures ☐ HE manœuvres ☐ HE essais ☐ HE mesures	☐ TBT ☐ BT ☐ HTA ☐ HTB		
Habilité spécial				

Document supplémentaire : ☐ Non ☐ Oui

Date Validité L'employeur Nom et prénom

Le titulaire

Signature

Signature

AVIS

- Ce titre d'habilitation est établi et signé par l'employeur et remis à l'intéressé qui doit également le signer.
- Ce titre est strictement personnel et ne peut être utilisé par un tiers.
- Le titulaire doit être porteur de ce titre pendant les heures de travail, ou le conserver à sa portée et être en mesure de le présenter sur demande motivée.
- La perte de ce titre doit être signalée immédiatement au supérieur hiérarchique.
- Ce titre doit comporter les indications précises correspondant aux trois caractères et à l'attribut composant le symbole de chaque habilitation et celles relatives aux activités que le personnel est autorisé à pratiquer.
- La rubrique « Document supplémentaire » doit obligatoirement être renseignée.

Cette habilitation n'autorise pas à elle seule son titulaire à effectuer de son propre chef les opérations pour lesquelles il est habilité.

Autorisations ou interdictions spéciales

This image shows a full page of white paper with horizontal blue or grey ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, typical of notebook paper. There are no margins, text, or other markings on the page.